

AMENAGEMENT DU BATIMENT CLAUDIN LEJEUNE 3 - DIRECTION DE L'INSA HAUTS DE FRANCE

PHASE PRO

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES LOT 03 – PARQUET ET PEINTURE

Maître d'ouvrage

UNIVERSITE POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Bâtiment Claudin Lejeune 3
Le Mont Houy
59 313 Valenciennes Cedex 9
Contact : Dante GINGALI
Courriel : Dante.Gingali@uphf.fr
☎ 03 27 51 11 25



Equipe de Maitrise d'œuvre

Maître d'œuvre
mandataire
Architecte

ATW – Architectural & Technical Workshop

Agence Nord : ZAC du Chevalement 59286 ROOST-WARENDIN
Siège social: 73 cours Albert Thomas 69003 LYON
Contact : M. Wilfrid TURCHET, Architecte DE/HMONP
Courriel : contact@a-t-w.fr
☎ 06 65 79 92 90



Maître d'œuvre
co-traitant
BET fluides,
thermique,
électricité,
économie de la
construction

TW INGENIERIE

Siège social : 233 rue des Molettes, ZAC du Chevalement 59286 ROOST-WARENDIN
Adresse commerciale sud-est : 73 Cours Albert Thomas, 69003 LYON
Adresse commerciale Paris IDF : 54 rue Greneta, 75002 PARIS
Contact : M. Wilfrid TURCHET, Président
Courriel : contact@tw-ingenierie.com - www.tw-ingenierie.fr
☎ 03 27 97 81 60



Indice	Date	Sommaire des modifications	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
A	29/05/2026	Première émission	LB	SF	SF
B	24/06/2026	Deuxième émission	LB	SF	SF
C	07/07/2026	Troisième émission	LB	SF	SF

N/Référence : DCM-116-2025

Ce document comporte 25 pages

SOMMAIRE

1	GENERALITES	4
1.1	PRESENTATION DU PROJET	4
1.2	PROGRAMME TRAVAUX	5
1.3	ALLOTISSEMENT	5
1.4	PRESCRIPTIONS COMMUNES.....	6
2	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES – PARQUET MASSIF	7
2.1	CONSISTANCE DES TRAVAUX	7
2.2	PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES PARTICULIERES	7
2.3	CONDITIONS DE STOCKAGE	8
2.4	EXIGENCES RELATIVES AUX SUPPORTS	8
2.4.1	Acceptation du support	8
2.4.2	Planéité	8
2.4.3	Cohésion	8
2.5	TRAVAUX PREPARATOIRES	8
2.5.1	Enduits de sols intérieurs.....	8
2.5.2	Chape à base de sulfate de calcium.....	8
2.5.3	Chape fluide à base ciment	9
2.5.4	Dépoussiérage des supports	9
2.5.5	Mise en œuvre des sous couches	9
2.5.5.1	Sous couches autres qu'en liège collées en plein.....	9
2.5.5.2	Sous couche en liège collée en plein	9
2.6	MISE EN ŒUVRE	9
2.6.1	Orientation des panneaux et des lames	9
2.6.2	Jeux périphériques.....	9
2.6.3	Joints de support.....	9
2.6.3.1	Joints de fractionnement ou de retrait	9
2.6.3.2	Joints de dilatation de bâtiment	10
2.6.4	Mise en œuvre du parquet.....	10
2.6.4.1	Raccordements.....	10
2.6.4.2	Arase.....	10
2.6.4.3	Raccordements aux seuils.....	10
2.6.5	Disposition après pose.....	10
2.6.5.1	Température, hygrométrie	10
2.6.5.2	Protection.....	11
2.7	TOLERANCE SUR L'OUVRAGE TERMINE.....	11
2.7.1	Planéité	11
3	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES – PEINTURE	12
3.1	CONSISTANCE DES TRAVAUX	12
3.2	PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES PARTICULIERES	12
3.3	INSTALLATION DE CHANTIER	12
3.4	RECEPTION DES SUPPORTS	13
3.5	QUALITE DES MATERIAUX.....	13
3.5.1	Peintures	13
3.5.2	Mastics pour enduits	13
3.6	ÉCHANTILLONS, COULEURS DES PEINTURES ET RESINES	13
3.7	LIVRAISON DES PEINTURES SUR LE CHANTIER.....	13
3.8	TRAVAUX PREPARATOIRES DE PEINTURE	14
3.8.1	Epoussetage	14
3.8.2	Ponçage	14
3.8.3	Dérouillage	14
3.8.4	Décalaminage - dégraissage	14
3.8.5	Brossage	14

3.8.6	Egrenage sur plâtre	14
3.8.7	Couche d'impression primaire	14
3.8.8	Rebouchage.....	15
3.8.9	Rechampissage	15
3.8.10	Enduit primaire ou ratissage	15
4	DESCRIPTION DES TRAVAUX – TRAVAUX PREPARATOIRES	16
4.1	INSTALLATION DE CHANTIER	16
4.1.1	Eclairage des postes de travail.....	16
5	DESCRIPTION DES TRAVAUX – PARQUET ET PEINTURE	17
5.1	TRAVAUX PREPARATOIRES.....	17
5.1.1	Ragréage	17
5.2	TRAVAUX DE PARQUET MASSIF.....	17
5.2.1	Isolation acoustique	17
5.2.2	Parquet massif	18
5.2.3	Plinthe	19
5.3	TRAVAUX DE PEINTURE	20
5.3.1	Ratissage	20
5.3.2	Peinture.....	20
5.3.2.1	Sur murs	20
5.3.2.2	Sur plafonds.....	21
5.3.2.3	Sur support bois.....	22
5.3.2.4	Sur ossature métallique.....	22
5.3.2.5	Reprise de peinture	23
5.3.3	Peinture de sol	23
5.4	REVETEMENTS MURAUX.....	23
5.4.1	Doublage acoustique en feutre avec claire voie.....	23
5.5	NETTOYAGE FINAL	24

1 GENERALITES

1.1 PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en la réhabilitation et l'aménagement du bâtiment Claudin Lejeune 3 sur le campus du Mont Houy, afin d'y regrouper le pôle Direction de l'INSA Hauts-de-France en plusieurs services administratifs (Direction Générale et Formation, Communication, Administratif et Financier). Il s'agit de créer des espaces de travail et de réunion adaptés, incluant notamment un hall d'accueil dédié et des espaces partagés, tout en distinguant clairement les services pour assurer une organisation fonctionnelle efficace et la confidentialité requise.

La Direction occupera principalement le premier étage du bâtiment, avec une entrée indépendante aménagée depuis l'extérieur afin de dissocier ses flux de ceux du reste de l'établissement.

Construit en 2010, à proximité de la voie de tramway, ce bâtiment est une extension du bâtiment Claudin Lejeune 2, qui accueillait à l'origine l'école ENSIAME.

Aujourd'hui, le bâtiment appartient à l'Université Polytechnique des Hauts-de-France et plus précisément l'INSA Valenciennes

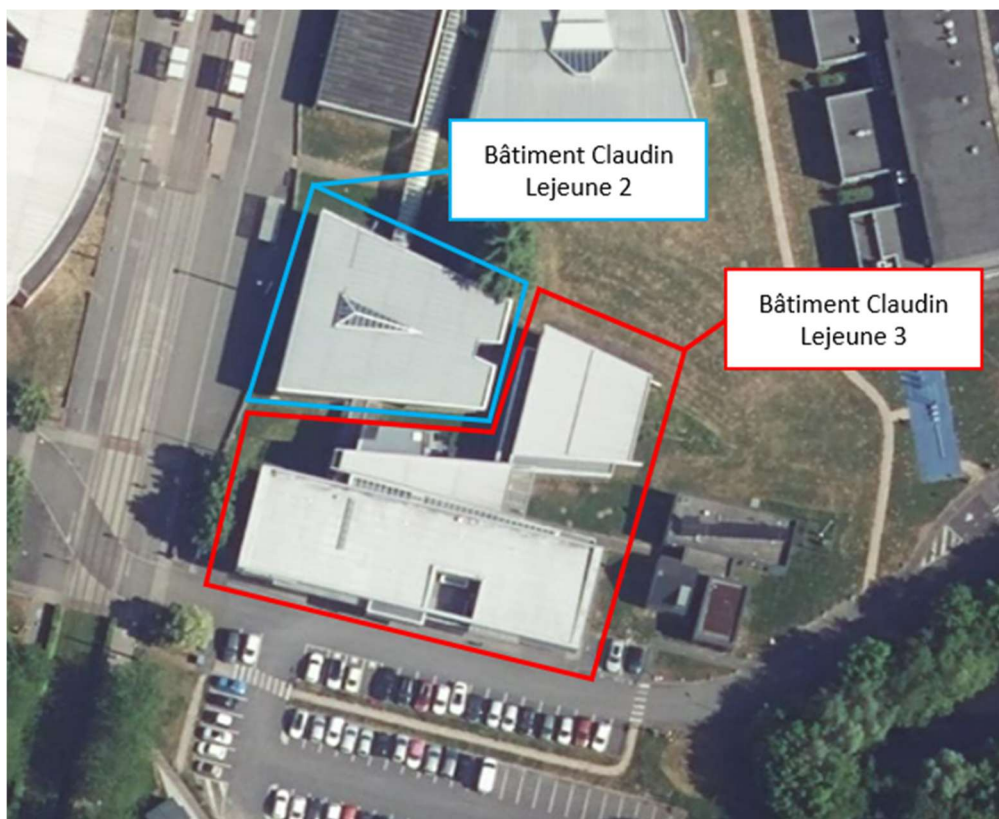


Illustration : Vue satellite de l'existant, source : Google Maps



Illustration : façade sud-ouest, source : TW INGENIERIE, 2025

Le projet concerne les aménagements extérieurs, ainsi que les aménagements intérieurs du R+1.

La zone concernée par les travaux est composée de :

- Bureaux,
- Salles de TD,
- Salles de réunion,
- Zone sanitaire.

Ce nouvel aménagement accueillera le pôle Direction INSA Hauts-de-France composé du :

- Service Direction Générale et Formation,
- Service Communication,
- Service Administratif et Financier.

1.2 PROGRAMME TRAVAUX

Le projet de rénovation prévoit notamment :

- La création d'une entrée indépendante pour la Direction de l'INSA Haut-de-France,
- L'aménagement du premier étage,
- Le réaménagement des réseaux électriques et informatiques des zones restructurés,
- La mise en place d'une ventilation double flux,
- La mise en place de chauffage/climatisation adapté.

1.3 ALLOTISSEMENT

L'allotissement proposé est le suivant :

- Lot 01 : Gros Œuvre étendu,
- Lot 02 : Plâtrerie, menuiseries intérieures, faux-plafond,
- Lot 03 : Parquet et peinture,
- Lot 04 : Electricité,
- Lot 05 : Chauffage, Ventilation et Climatisation.

Chaque Entreprise pourra répondre à plusieurs lots, à condition de disposer des compétences requises en interne ou au sein du groupement de cotraitance qu'elle prévoit de constituer.

Afin d'assurer une qualité optimale des prestations et de limiter les marges sur des interventions non maîtrisées, un seul niveau de sous-traitance sera autorisé.

1.4 PRESCRIPTIONS COMMUNES

Pour l'ensemble des prescriptions communes, dispositions générales et conditions d'intervention applicables à tous les corps d'état, l'entreprise du lot doit se reporter au Cahier des Clauses Techniques Communes (CCTC).

2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES – PARQUET MASSIF

2.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Sauf dispositions contraires, les travaux objets du présent marché comprennent :

- la fourniture du parquet, de la colle et s'il y a lieu de la sous-couche ;
- le dépoussiérage des supports ;
- la mise en œuvre du parquet et son éventuelle sous-couche ;
- le traitement du joint de dilatation s'il est réalisé par éléments de recouvrement ;
- le détournage des pièces pour les parquets à planchettes ;
- le nettoyage des locaux parquetés après détournage ;
- l'enlèvement de tous déchets, débris et emballages provenant des travaux du présent lot conformément à l'article traitant de l'évacuation des chantiers et des déchets de la norme NF P 03-001 ;
- le ponçage fin et les autres travaux de finition des parquets ;
- en outre, si un enduit de sol (non prévu au départ) est nécessaire, l'exécution en est confiée à l'entrepreneur de parquet.

2.2 PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES PARTICULIERES

En complément des prescriptions réglementaires générales, les travaux du présent lot respectent en particulier :

- NF DTU 51.2 : Parquets collés
- NF DTU 51.1 : Parquets à clouer

Références normatives :

- XP B53-669 : Parquets et planchers bois – Classement d'usage
- NF EN 1995-1-1 : Eurocode 5 - Conception et calcul des structures en bois - Partie 1-1 : Généralités - Règles communes et règles pour les bâtiments (indice de classement : P 21-711-1)
- NF EN 13756 : Planchers en bois - Terminologie.
- NF EN 13183-1 : Teneur en humidité d'une pièce de bois scié - Partie 1- 2
- NF EN 13892-2 : Méthodes d'essai des matériaux pour chapes - Partie 8 : détermination de la force d'adhérence
- NF EN 14293 : Adhésifs - Adhésifs pour le collage de parquet au sol - Méthodes d'essai et exigences minimales en matière de résistance au cisaillement et à la traction
- NF EN 13226 : Planchers en bois - Éléments de parquet massif avec rainures et/ou languettes
- NF EN 14342 : Planchers et parquet en bois - Caractéristiques, évaluation de conformité et marquage - Planchers en bois
- DTU 51.3 (NF P63-203-1) : Travaux de bâtiment - Planchers en bois ou en panneaux à base de bois - Partie 1 – 2
- NF B 51-001 : Bois - Caractéristiques technologiques et chimiques des bois
- NF B 54-008 : Parquets collés - Comportement en atmosphères climatiques d'humidités différentes - Méthodes d'essai et spécifications

2.3 CONDITIONS DE STOCKAGE

Les lames de parquet approvisionnées doivent être placées à l'abri des intempéries et mises en dépôt dans des locaux clos, couverts, hors d'eau, hors d'air, sécurisés, propres, parfaitement secs et ventilés, non sujets aux condensations de vapeur d'eau et chauffés impérativement en saison froide. Les parquets doivent être à l'abri des remontées d'humidité.

L'atmosphère du local de stockage doit être stabilisée à des conditions hygrothermiques proches de celles des locaux de destination.

Lorsque les produits sont emballés, les emballages doivent rester intacts pendant le stockage. Les éléments sont empilés de manière à ne subir aucune déformation, ils doivent être isolés du sol.

2.4 EXIGENCES RELATIVES AUX SUPPORTS

Avant de commencer les travaux, la conformité des tolérances des supports tels que définies par les NF DTU concernés (notamment les tolérances de planéité, d'humidité etc.) doit être vérifiée.

Le support doit être plan, propre, sain, normalement poreux et débarrassé de toute plaque de laitance. Il ne doit y avoir en surface ni pulvérulence, ni faïençage, ni croûte.

2.4.1 Acceptation du support

Le taux d'humidité des supports est vérifié notamment dans le cas des supports à base de liants hydrauliques dans les limites suivantes :

- 3 % d'humidité vérifiée à l'aide d'une bombe au carbure avec des prélèvements issus d'un trou d'au moins 4 cm de profondeur ;
- 0,5 % d'humidité vérifiée à l'aide d'une bombe au carbure avec des prélèvements issus d'un trou d'une profondeur de l'épaisseur de la chape à base de sulfate de calcium

Le taux d'humidité des supports dans les limites suivantes :

- 12 % d'humidité estimée à l'aide d'un humidimètre à pointes.

2.4.2 Planéité

L'exigence de planéité permettant au support de recevoir un parquet collé est de 5 mm sous une règle de 2 m et 1 mm sous le grèlet de 0,20 m. Lorsque cette exigence est respectée, le collage direct est admis.

2.4.3 Cohésion

Le support doit présenter en tout point une cohésion telle qu'un grattage superficiel avec un objet métallique ne doit entraîner ni poussière, ni grains, ni écailles.

2.5 TRAVAUX PREPARATOIRES

2.5.1 Enduits de sols intérieurs

Pour atteindre les exigences de planéité et de niveaux avec d'autres revêtements il convient d'utiliser un enduit de ragréage, de lissage ou de dressage.

2.5.2 Chape à base de sulfate de calcium

Il est nécessaire de s'assurer que la couche de laitance de surface soit éliminée par ponçage fin mécanisé. Lorsqu'un enduit est utilisé, le primaire associé doit être mis en œuvre. Il doit être réalisé sur l'ensemble de la surface.

2.5.3 Chape fluide à base ciment

L'entreprise doit s'assurer que le ponçage soit fait huit jours au plus avant la pose du parquet.

2.5.4 Dépoussiérage des supports

Avant mise en œuvre du parquet, un dépoussiérage par aspiration est indispensable.

2.5.5 Mise en œuvre des sous couches

2.5.5.1 Sous couches autres qu'en liège collées en plein

Les sous couches sont mises en oeuvre selon les préconisations des fabricants des systèmes ainsi validés.

2.5.5.2 Sous couche en liège collée en plein

Les sous-couches en plaques doivent être mises en oeuvre en diagonale par rapport au sens général du parquet et à joints décalés.

Après la mise en œuvre, un jeu régulier de 3 mm à 4 mm doit subsister d'une part entre les plaques et d'autre part entre les plaques et le pourtour des murs.

Avec les colles vinyliques en dispersion aqueuse, l'une des faces des plaques doit être légèrement humectée avant que l'autre ne soit appliquée sur le support encollé.

Les plaques doivent être marouflées et si cela est nécessaire, entaillées pour chasser l'air.

Les locaux doivent rester à l'abri du trafic entre la pose de la sous-couche et celle du parquet.

Pour le délai de séchage se référer aux fiches techniques du système délivré par les fabricants.

2.6 MISE EN ŒUVRE

2.6.1 Orientation des panneaux et des lames

Sauf disposition contraire fixée par les Documents Particuliers du Marché :

- les damiers et panneaux à motifs sont posés parallèlement à un mur ;
- la longueur des lames est perpendiculaire à la façade éclairée ;
- les travées de bâtons rompus et de point de Hongrie sont perpendiculaires à la façade éclairée.

2.6.2 Jeux périphériques

À l'exception des lamelles posées sur chant, les éléments de parquet, lors de leur mise en œuvre, ne doivent pas se trouver en contact avec les parois verticales et tout obstacle fixe (exemples pied d'huisserie, tuyaux...) mais être arrêtés à une distance de ceux-ci comprise entre 5 mm et 8 mm au moment de la pose.

2.6.3 Joints de support

2.6.3.1 Joints de fractionnement ou de retrait

Sur les joints de fractionnement du support, le parquet est posé en continuité et non recoupé ensuite.

2.6.3.2 Joints de dilatation de bâtiment

Sur les joints de dilatation, le parquet est arrêté au droit des lèvres du joint, ou recoupé après pose. Le parqueteur doit veiller particulièrement au collage du parquet de part et d'autre du joint de dilatation.

Pour le traitement du joint, deux cas sont à distinguer :

- Joints réalisés par des profils scellés dans le gros œuvre (voir NF DTU 51.2 P2) ;
- Joints réalisés par éléments de recouvrement (voir NF DTU 51.2 P2).

2.6.4 Mise en œuvre du parquet

Les éléments de parquet sont appliqués au sol de manière qu'il y ait une surface de collage effective suffisante et répartie sur la longueur des éléments, de telle sorte qu'aucun mouvement vertical non contenu ne soit possible.

Si les parquets sont pré-assemblés par papier kraft en parement, celui-ci est humidifié et retiré juste après la mise en place de chaque panneau.

Si les parquets sont pré-assemblés par une feuille de polyéthylène, il faut également enlever celle-ci juste après mise en place des panneaux.

S'il y a lieu, et une fois ce papier ou film plastique enlevé, les éléments défectueux (parement fendu ou écorné...) sont remplacés.

2.6.4.1 Raccordements

Les raccordements très visibles (tels que pieds d'huissieries, seuil, etc.) ne doivent pas laisser apparaître de joints supérieurs à 2 mm.

Cette tolérance est portée à 5 mm pour les raccordements peu visibles (derrière tuyauteries par exemple).

2.6.4.2 Arase

Lorsque le parquet est posé après les revêtements de sol contigus, les raccords doivent se faire sans désaffleurement.

Si cette disposition ne peut pas être appliquée, le désaffleurement doit être traité.

2.6.4.3 Raccordements aux seuils

Le raccord avec les autres matériaux se fait par un seuil généralement constitué d'une ou plusieurs lames à parquet, ou d'une barre de seuil, ou d'un seuil chanfreiné.

2.6.5 Disposition après pose

2.6.5.1 Température, hygrométrie

Les conditions de température et d'hygrométrie définies doivent être maintenues après l'exécution des parquets. Les conditions imposées pour la pose doivent être maintenues afin d'éviter les sollicitations stressantes pour le parquet.

En effet la présence d'une ambiance non contrôlée (ex : l'air trop sec en période de chauffage entraîne la dessiccation du bois avec des conséquences qui peuvent être non seulement esthétiques mais également avoir une influence sur la pérennité de l'ouvrage).

2.6.5.2 Protection

Si les conditions de terminaison du chantier nécessitent une protection, celle-ci doit être adaptée pour le parquet après sa mise en œuvre (par exemple micro-perforée, respirant). Cette protection ne doit être disposée qu'après séchage complet de la colle : se référer à la notice technique de la colle, pour cette durée de séchage ou de polymérisation.

La pose d'un film imperméable (polyéthylène, etc.) est à proscrire formellement.

2.7 TOLERANCE SUR L'OUVRAGE TERMINE

2.7.1 Planéité

Tout parquet doit être plan, sous réserve des tolérances suivantes :

1. sous la règle de 2 m posée en un endroit quelconque, les tolérances sont celles définies en fonction du support ;
2. dans tous les cas, une règle de 0,20 m posée en un endroit quelconque ne doit pas révéler de flèche ayant une profondeur > 1 mm ;
3. tuilage des lames : maximum 0,5 % de la largeur des lames avec un maximum de 0,5 mm.

3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES – PEINTURE

3.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent :

- Travaux préparatoires
- Peinture sur plafonds pièces humides
- Peinture sur plafonds pièces sèches
- Peinture sur murs pièces sèches et humides
- Peinture sur murs locaux techniques
- Peinture sur bois
- Peinture sur métaux
- Peinture sur canalisations
- Peinture sur sol
- Joints acryliques de finition (murs, plafonds, plinthes, menuiseries, etc)
- Vernis sur bois
- Revêtement textile
- Nettoyage de mise en service

Cette liste n'étant pas exhaustive.

3.2 PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES PARTICULIERES

En complément des prescriptions réglementaires générales, les travaux du présent lot respectent en particulier :

- NF DTU 59.1 (juin 2013) - Travaux de bâtiment - Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais
- DTU 59.4 (NF P74-204-1) (février 1998) - Mise en oeuvre des papiers peints et des revêtements muraux
- NF EN 235 (mai 2020) - Revêtements muraux - Vocabulaire et symboles
- NF EN 234 (décembre 2019) - Revêtements muraux en rouleaux - Spécification pour revêtements muraux pour décoration ultérieure
- NF EN 15102 (juin 2019) - Revêtements muraux décoratifs – Rouleaux
- NF T30-608 (juillet 2010) - Peintures et vernis - Enduits de peinture pour travaux intérieurs et/ou extérieurs - Adaptation des enduits de peinture aux nouvelles Normes européennes
- NF EN 16566 (juillet 2014) - Peintures et vernis - Enduits de peintures pour travaux intérieurs et/ou extérieurs - Adaptation des enduits aux normes européennes
- NF EN 927 (avril 2013) - Peintures et vernis - Produits de peinture et systèmes de peinture pour le bois en extérieur
- NF EN 1062 (octobre 2004) - Peintures et vernis - Produits de peinture et systèmes de revêtements pour maçonnerie et béton extérieurs

3.3 INSTALLATION DE CHANTIER

En premier lieu, l'Entreprise doit et selon les différentes phases :

- L'installation et le repli des équipements propres à l'exécution de son chantier et de ses matériels,
- Les formalités auprès des administrations et de la municipalité pour occupation éventuelle du domaine public pendant la durée des travaux.

Les travaux comprennent :

- Toutes fournitures et accessoires,
- Toutes les sujétions d'exécution,
- Le montage des matériaux,
- Échafaudages, agrès,
- Travaux à toute hauteur,
- Difficultés d'accès...

3.4 RECEPTION DES SUPPORTS

Avant tout début de travaux, le présent lot réceptionne les supports réalisés par les autres entreprises.

Ces réceptions peuvent se faire en présence du Maître d'Œuvre qui prononcera les arbitrages si nécessaire.

En cas de support défectueux au sens des CCTP et de la réglementation, le présent lot signale par écrit ses réserves au Maître d'œuvre, qui prononcera les arbitrages. L'entreprise d'exécution des supports reprend à sa charge tous les supports défectueux.

A défaut de réserve et en cas de démarrage des travaux par le présent lot, le support est considéré comme réceptionné par ce dernier.

3.5 QUALITE DES MATERIAUX

3.5.1 Peintures

Les peintures utilisées doivent disposer obligatoirement d'un Ecolabel Européen.

A l'appui de soumission, l'entrepreneur doit fournir la liste détaillée des produits et des marques qu'il propose d'utiliser. Les peintures seront obligatoirement d'une marque agréée.

3.5.2 Mastics pour enduits

Les mastics employés pour les enduits de ratissage et rebouchage sont composés de blanc broyé à l'huile pure avec siccatif dans les proportions voulues, variables suivant la nature du travail.

3.6 ÉCHANTILLONS, COULEURS DES PEINTURES ET RESINES

Les couleurs sont choisies parmi les palettes du fabricant.

Il peut être demandé à l'entrepreneur, et ce, sans supplément de prix, d'exécuter des échantillons de couleur sur une surface suffisante pour permettre de choisir le coloris définitif. L'emploi des couleurs fines en additions est dû sans supplément.

3.7 LIVRAISON DES PEINTURES SUR LE CHANTIER

Les peintures sont livrées en contenants plombés et étiquetés, l'étiquette doit mentionner :

- Le nom et l'adresse du fabricant
- L'appellation du produit et le mode d'emploi

- Le numéro de fabrication de la fourniture

3.8 TRAVAUX PREPARATOIRES DE PEINTURE

L'exécution des ouvrages s'entend avec tous les travaux de préparation nécessaires à une finition irréprochable sans qu'il soit nécessaire de les préciser dans chaque article.

3.8.1 Epoussetage

Est exécuté à la balayette en plafond et de bas en haut sur les parois avant l'exécution d'un enduit ou l'application de toute couche de peinture ou pose de tapisserie.

La surface est nette de toute poussière.

3.8.2 Ponçage

Il s'effectue soit à sec au papier de verre, soit à l'eau, au papier abrasif avec humidification constante. Selon le support, la surface poncée à enduire ou à peindre est rendue nette de tout grain ou aspérité.

3.8.3 Dérouillage

Les ouvrages métalliques en fer, fonte ou acier (non prévus livrés avec une couche primaire antirouille) sont débarrassés de toute trace de rouille par grattage à sec, martelage, à la brosse métallique ou par tout autre procédé.

Le nettoyage final s'effectue à la brosse dure.

3.8.4 Décalaminage - dégraissage

Les fers, fontes, aciers neufs livrés sans couche primaire antirouille) sont soigneusement dégraissés avant emploi.

Ce dégraissage se fait au moyen de produits solvants ou autres, ou à la lampe à souder si nécessaire.

Cette opération est suivie d'un rinçage et d'un séchage. Les aciers profilés, tôles, etc... sont débarrassés de leur calamine par acide avec limiteurs ou par chalumeau oxyacétylénique suivi d'un brossage à la brosse métallique et d'un époussetage.

3.8.5 Brossage

Est exécuté à la brosse dure, à sec sur les boiseries, fers, fontes tuyauteries.

Il ne subsiste aucune tâche de mortier ou de plâtre, ni trace de rouille sur les ouvrages métalliques.

3.8.6 Egrenage sur plâtre

Est exécuté au grattoir triangulaire ou à l'aide d'un outil approprié.

La surface à peindre est débarrassée de tout grain ou aspérité.

3.8.7 Couche d'impression primaire

La couche d'impression primaire est appliquée à la brosse ou au rouleau, son accrochage étant parfaitement réalisé.

En protection sur métal, cette couche primaire constitue une couche de protection antirouille, et s'effectue aussitôt après le dérouillage et le brossage.

3.8.8 Rebouchage

Il consiste en un masticage parfaitement réalisé et dissimule les fentes, fissures, irrégularités, nœuds, joints de menuiseries et comporte le calfeutrement des moulures et la couche primaire antirouille de toutes les pièces métalliques : serrures, paumelles, ferrures et toutes quincailleries.

Sur les murs, un premier rebouchage est effectué au plâtre à modeler.

3.8.9 Rechampissage

Ils sont soigneusement exécutés au pourtour des ouvrages non peints (béquilles, revêtements muraux, verres, etc...).

3.8.10 Enduit primaire ou ratissage

Recouvre complètement les surfaces à traiter, les pores et cavités étant remplis.

- 1) Ratissage sur plâtre cru, à l'enduit gras non repassé et remplace tout rebouchage et impression
- 2) Enduit non repassé sur plâtre cru, sur menuiseries neuves après impression préalable sur anciens fonds d'huile décapés, imprimés ou non.
- 3) Enduit repassé en deux fois sur couche d'impression
- 4) Enduit G.S. en deux passes sur fond Placoplatre au ciment
- 5) Enduit G.S. en deux passes sur fond béton, après suppression des balèbres.

Suivant les températures extérieures, l'entreprise du présent lot doit la mise en chauffe des bâtiments avant, pendant la mise en peinture et après la mise en peinture durant le temps de séchage de celle-ci.

4 DESCRIPTION DES TRAVAUX – TRAVAUX PREPARATOIRES

4.1 INSTALLATION DE CHANTIER

L'Entreprise doit intégrer dans ses prix unitaires le compte prorata.

4.1.1 Eclairage des postes de travail

Chaque Entreprise doit mettre en place leur propre éclairage aux niveaux de leur poste de travail. Cet éclairage sera raccordé sur les coffrets de chantier mis à disposition par l'Entreprise du lot Electricité.

Pour cela les Entreprises auront la possibilité de mettre en place :

- Des baladeuses LED aux endroits où l'éclairage général est insuffisant (classe II IP45 minimum),
- Des luminaires LED mobiles sur trépied lorsque le travail nécessite un éclairage localisé plus important que l'éclairage général,
- Des équipements d'éclairage LED IP64 dont l'énergie est fournie par un accumulateur.

Les Entreprises adaptent leur éclairage à leur poste de travail tout au long du chantier ainsi son entretien pendant toute la durée du chantier au titre de leur marché à prix forfaitaire.

Le repli des installations est à la charge de chaque Entreprise au titre de son marché à prix forfaitaire.

- L'amenée et l'installation du matériel,
- Le déplacement en cours de chantier pour couvrir les zones de travaux sur le site selon l'avancement,
- La location mensuelle non divisible avec départ de location après installation complète et réception par l'Architecte,
- L'entretien pendant la durée de l'ensemble des travaux et remplacement immédiat des parties détériorées,
- La dépose, le repli et la remise en état des lieux en fin de chantier.

5 DESCRIPTION DES TRAVAUX – PARQUET ET PEINTURE

5.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

5.1.1 Ragréage

Avant la mise en œuvre du parquet flottant, l'entrepreneur effectuera un ragréage destiné à parfaire la planéité y compris ponçage du ragréage existant si nécessaire.

Le support doit être plan, lisse, sec et sain. Le produit de ragréage autolissant doit être classé P3. La température du support et de l'atmosphère doit être au moins égales à +12°C. Collage à l'aide d'une émulsion acrylique préconisée par le fabricant.

Le produit utilisé sera compatible avec tous les supports rencontrés ainsi qu'avec le revêtement utilisé. Pour ce faire, l'entrepreneur produira, pour accord de l'architecte et du bureau de contrôle et avant toutes exécutions, des P.V. des produits concernés.

Tolérance : flash ou bosses inférieurs à 2 mm à la règle de 200 cm posée en tous sens.

Ces préparations s'appliquent également sur les murs au droit des plinthes.

Le niveau fini du ragréage devra arriver strictement au niveau fini du sol moins l'épaisseur du revêtement de sol et de la colle.

La prestation comprend :

- Réception de support
- Dépoussiérage, grattage, nettoyage
- Application primaire d'accrochage si besoin
- Enduit de lissage type P3, 2,5 kg / m2 sous avis technique
- Toutes sujétions de finitions

NOTA : Le ragréage sera fibré pour les zones où le niveau à rattraper est supérieur à 1 cm.

Localisation : Ensemble du plateau du R+1.

5.2 TRAVAUX DE PARQUET MASSIF

5.2.1 Isolation acoustique

L'entreprise prévoit la fourniture et la pose d'une sous-couche acoustique et de désolidarisation adaptée afin de permettre l'absorption d'irrégularités résiduelles, améliorer l'acoustique et la stabilité du revêtement.

Caractéristiques :

- Liège acoustique.
- Haute densité 3 mm
- $R=0.06 \text{ m}^2.K/W$,
- $\Delta L_w \geq 15 \text{ dB}$.

Pose collée avec colle à dispersion aqueuse sans solvant à base d'eau et de latex/acrylate.

L'isolant sera mis en place selon les recommandations du fabricant et conformément au DTU 51.2.

Localisation :

- Hall,
- Accueil,
- Local rangement 1

- Local rangement 2
- Stockage
- Bureau DGS
- Bureau Directeur Adjoint
- Bureau Directeur Général
- Bureau Assistante de Direction
- Bureau Directeur Formation
- Bureau Assistante de Direction Communication
- Salle de pause
- Bureaux collègues DAF,
- Bureau Directeur Communication
- Bureau collègues Communication
- Bureau nomade / Salle de réunion
- Bureau Directeur DAF
- Salle du Conseil,
- Seuils, paliers et circulation.

5.2.2 Parquet massif

L'entreprise prévoit la fourniture et la pose collée en plein sur sous couche acoustique, d'un parquet en chêne massif de chez Ets Junkers ou techniquement équivalent. Y compris toutes coupes apparentes nécessaires soignées.

Caractéristiques :

- Certifié FSC ou PEFC,
- A lames larges,
- Lames vernies en contre face avec un verni séchage UV,
- Arêtes chanfreinées de 0,5 mm,
- Assemblage par rainure et languette sur les 4 faces,
- Epaisseur des lames : 15 mm.
- Largeur : 129 mm,
- Longueur : au choix de l'architecte,
- Hygrométrie moyenne 8%,
- Huilé en usine,
- Finitions au choix de l'architecte,
- Jonctions et esthétiques de pose : selon le choix de l'architecte,
- Coloris : au choix de l'architecte,
- Pose selon les recommandations du fabricant.
- Finitions soignées en périphérie et aux raccords,
- Résistance à l'indentation : 34 N/mm²,
- Classement au feu : Cfl-S1,
- Classement UPEC :
 - o Hall et circulations : U4 P3 E2 C1
 - o Bureaux et salles de réunion : U3 P3 E1 C0

Tolérances : Désaffleur : 0,2 mm

L'entreprise devra contrôler l'état du support, la planéité générale du support, l'absence d'humidité anormale et la compatibilité du support.

La préparation et le nettoyage complet du support conformément au DTU 51.2.

L'entreprise doit la réalisation de l'ensemble des découpes nécessaires au droit :

- Des huisseries,
- De l'ensemble des ouvrages,
- Des garde-corps,
- Des équipements techniques,
- Des angles et points singuliers

La limite du parquet massif bordera les pieds des garde-corps existants. L'entreprise doit la fourniture et pose de contre-plinthes chanfreinées en bois massif vernis de même essence que le parquet, en bordure de tous les chants de parquets visibles.

Cette prestation comprend également l'ensemble des accessoires de finition (cornières de finition en périphérie, ...) conformément aux prescriptions du fabricant.
Toute lame détériorée ou présentant un défaut esthétique sera remplacée.

Y compris fourniture et pose de barre de seuil.

NOTA : Les barres de seuils seront adaptées aux différences de niveau entre 2 zones de parquets ou 2 revêtements de sol différents (Sol souple, carrelage).

Localisation :

- Hall,
- Accueil,
- Local rangement 1
- Local rangement 2
- Stockage
- Bureau DGS
- Bureau Directeur Adjoint
- Bureau Directeur Général
- Bureau Assistante de Direction
- Bureau Directeur Formation
- Bureau Assistante de Direction Communication
- Salle de pause
- Bureaux collègues DAF,
- Bureau Directeur Communication
- Bureau collègues Communication
- Bureau nomade / Salle de réunion
- Bureau Directeur DAF
- Salle du Conseil,
- Seuils, paliers et circulation.

5.2.3 Plinthe

L'entrepreneur doit la fourniture et pose de plinthe droite en bois de même essence que le parquet, dimensions 70x10, à collées et clouées, compris toutes sujétions de coupe et d'ajustement, pour l'ensemble des pièces recevant du parquet massif. Mise en peinture au lot peinture, au choix de l'architecte.

Compris joints acryliques à la jonction avec les cloisons et huisserie et toutes reprises nécessaires pour une parfaite exécution.

Localisation :

- Hall,
- Accueil,
- Local rangement 1
- Local rangement 2
- Stockage
- Bureau DGS
- Bureau Directeur Adjoint
- Bureau Directeur Général
- Bureau Assistante de Direction
- Bureau Directeur Formation
- Bureau Assistante de Direction Communication
- Salle de pause
- Bureaux collègues DAF,
- Bureau Directeur Communication
- Bureau collègues Communication

- Bureau nomade / Salle de réunion
- Bureau Directeur DAF
- Salle du Conseil,
- Seuils, paliers et circulation.

5.3 **TRAVAUX DE PEINTURE**

Préambule :

Selon la localisation les finitions sont prévues :

- en prestations **classe A** soignée (La planéité locale est corrigée par les passes d'enduit, le film est régulier, homogène, aspect uniforme, le rechampissage ne présente pas d'irrégularité) au sens des DTU 59.1 (Peinture) et 59.4 (Revêtements muraux et papiers peints).
- en prestations **classe B** courante (La planéité locale est corrigée par les passes d'enduit, le film est régulier, homogène ; quelques défauts d'épiderme et de rechampis sont admis) au sens des DTU 59.1 (Peinture) et 59.4 (Revêtements muraux et papiers peints).

Tous les supports reçoivent au minimum 1 sous couche et 2 couches de finition de peinture.
Toutes les peintures employées sont certifiées NF environnement et lessivables.

Le présent lot a à sa charge la réalisation d'un joint acrylique au droit de chaque menuiserie, sur le dessus des plinthes.

Avant tout commencement :

Des surfaces témoins, dont le nombre et la superficie sont fixés par le Maître d'œuvre, doivent obligatoirement être exécutées avant engagement des travaux de peinture. Leur exécution comporte par nature de travail toutes les opérations : travaux préparatoires et application des produits de peinture.

Il peut être exécuté autant de surfaces de référence qu'il y a de types de subjectiles et de systèmes de peinture.

Ces surfaces sont choisies dans des emplacements correspondant à l'exposition moyenne du chantier considéré. Elles doivent permettre de valider les niveaux de préparations et les degrés de brillance recherchées.

5.3.1 Ratissage

Réalisation de rebouchage à l'enduit de projection garnissant en deux passes et d'un enduit de ratissage à l'eau garantissant la planéité du support.

Localisation : pour tous les murs et plafonds à peindre.

5.3.2 Peinture

5.3.2.1 Sur murs

L'entreprise prévoit la fourniture et la réalisation de peinture lessivable sur murs et plafonds.

Application d'une peinture décorative satin à base de résine acrylique de type Thélosatin de chez Théodore Bâtiment ou équivalent.

Propriétés :

- Etiquette A+

- Très bonne opacité : couvre bien le support.
- Microporeuse : respecte l'hygrométrie du support.
- A l'extérieur, reste propre plus longtemps en milieu urbain pollué.
- Lessivable (classe 1 selon la norme ISO 11998 et NF EN 13 300 (perte d'épaisseur < 5 µm à 200 frottements), propriété obtenue après 28 jours de séchage).

Caractéristiques techniques :

- Densité (Base BTP) : 1,19 à 1,29 (Densité variable selon les bases)
 - Extrait sec (Base BTP) (pondéral) : 51 à 55 %
 - Taux de brillance à 60° : 33 % (12 % pour les bases BTJ et BTR)
 - Teneur en COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/c) : 40 g/l (2010). Ce produit contient max 25g/l COV (Les valeurs de COV indiquées tiennent compte de nos colorants)

Application :

- Après les travaux de préparation du support, sur fonds propres et parfaitement adhérents, secs et sains, conformes au D.T.U. 59.1.
- Application d'une sous-couche universelle.
- Appliquer 2 couches successives en respectant un temps de séchage entre les couches :
 - o 1^{ère} couche de peinture préalablement diluée de 5% à 10% d'eau.
 - o 2^{ème} couche de peinture non diluée.

Coloris au choix de la Maitrise d'œuvre.

Localisation : Murs, selon plans architectes.

5.3.2.2 Sur plafonds

Application d'une peinture décorative mate à base de résine acrylique de type Blasco mat AQUA de chez Théodore bâtiment ou équivalent. Application sur les plafonds, les soffites, les retombées.

Propriétés :

- Etiquette A+,
- Très bonne opacité : bon pouvoir opacifiant,
- Microporeuse : perméable à la vapeur d'eau,
- Lessivable (classe 2 selon la norme NF EN 13 300 (perte d'épaisseur comprise entre 5 et 20 µm après 200 frottements), propriété obtenue après 28 jours de séchage),
- Peinture anti-poussière.

Caractéristiques techniques :

- Aspect : Mat profond,
- Densité (Base BTP) : 1,33 à 1,43 (Densité variable selon les bases),
- Extrait sec (Base BTP) (pondéral) : 45 à 49 %,
- Taux de brillance à 60° : < 5,
- Teneur en COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/c) : 30 g/l (2010).

Application :

- Après les travaux de préparation du support, sur fonds propres et parfaitement adhérents, secs et sains, conformes au D.T.U. 59.1,

- Ne pas appliquer par température inférieure à 8°C et supérieure à 35°C, en respectant un taux d'hygrométrie inférieure à 70% d'humidité relative,
- Appliquer 2 couches successives en respectant un temps de séchage entre les couches.

Coloris au choix de la Maitrise d'œuvre.

Cette prestation comprend également l'ensemble

Localisation : plafonds plâtres, selon plans architectes.

5.3.2.3 Sur support bois

Application d'une peinture en résine acrylique mate de type TOL-PRIME C de chez Théodore Bâtiment ou techniquement équivalent.

satinee de type Blasco Satin de chez Théodore bâtiment ou équivalent.

Propriétés :

- Certifiée ECOLABEL Européen,
- Etiquette A+
- Forte opacité pour un pouvoir couvrant élevé.
- Protection durable des bois en intérieur,
- Microporeuse,
- Grande facilité d'application.
- Lessivable (classe 1 selon la norme NF EN 13 300 (perte d'épaisseur < 5 µm à 200 frottements), propriété obtenue après 28 jours de séchage)

Caractéristiques techniques :

- Densité (BTP) : 1,30 (Densité variable selon les bases)
- Extrait sec (BTP) (pondéral) : 52 %
- Teneur en COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/i) : 30 g/l (2010).

Préparation du support pour bois neufs : ponçage et dépoussiérage. Si le bois présente des traces grasses, dégraisser avec un produit adapté.

Préparation du support bois peint : décapage, grattage et ponçage.

Application :

- Après les travaux de préparation du support, sur fonds propres et parfaitement adhérents, secs et sains, conformes au D.T.U. 59.1.
- Appliquer 2 couches successives en respectant un temps de séchage de 24 heures entre les 2 couches.

Y compris lettrage sur portes de coloris différent.

Coloris au choix de la Maitrise d'œuvre.

Localisation : Plinthes bois et habillage MDF.

5.3.2.4 Sur ossature métallique

Cette prestation comprend la préparation du support :

Les ouvrages métalliques en fer, fonte ou acier (non prévus livrés avec une couche primaire antirouille) sont débarrassés de toute trace de rouille par grattage à sec, martelage, à la brosse métallique ou par tout autre procédé.

Application d'une peinture anticorrosion comprenant une couche primaire adaptée, suivi de deux couches de peinture au choix du maître d'œuvre.

Les produits utilisés devront être compatibles entre eux.

L'application sera réalisée conformément aux prescriptions du fabricant, au DTU 59.1 aux normes en vigueur.

Localisation : Sur l'ensemble des ossatures visibles suite à la dépose des cloisons.

5.3.2.5 Reprise de peinture

L'entreprise doit la reprise de peinture sur les murs et plafonds à la suite de la reprise de plâtrerie ou bouchement d'ouverture.

Cette prestation comprend la reprise de peinture sur les surfaces adjacentes ou murs voisins ayant été impactés par les travaux afin d'obtenir un rendu homogène.

Toutes sujétions de finition à la charge de l'entreprise.

Finition identique au mur concerné, selon plan architecte.

5.3.3 Peinture de sol

L'entreprise doit la fourniture et la pose de peinture de sol de type ELASTOSOL PLUS de chez Tollens ou techniquement équivalent.

Cette prestation comprend :

- La préparation du support (nettoyage, brossage, dépoussiérage,...),
- Sur fonds absorbants 1 couche de ELASTOSOL PLUS ou équivalent, peinture de sols, mono-composant, satinée, diluer avec 5% de white spirit, contient au maximum 499 g/l COV (famille I, classe 4a);
- Finition 1 ou 2 couches de ELASTOSOL PLUS ou équivalent, peinture de sols, mono-composant, satinée.
- Application conformément aux recommandations du fabricant et au DTU 59.1.

Coloris au choix de l'architecte

Localisation : Local technique

5.4 REVETEMENTS MURAUX

5.4.1 Doublage acoustique en feutre avec claire voie

Dépoussiérage préalable des surfaces concernées.

Fourniture et pose de panneau mural acoustique en feutre PET A2s1d0, avec finition en claire voie bois.

Les panneaux en feutre PET peuvent être fixés au mur avec du ruban adhésif double face ou avec le kit polymère MS ou à l'aide de vis (noires).

Compris cornière de jonction avec les murs non doublés acoustiquement.

Pose sur les cloisons créées.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation :

- Bureau du directeur.

5.5 NETTOYAGE FINAL

Le présent lot a à sa charge le nettoyage **intégral** (menuiseries, sols, appareils sanitaires, etc) des intérieurs des bâtiments en vue des OPR.

En phase finale, le présent poste doit le nettoyage de mise en service des bâtiments en prenant toutes les précautions afin de respecter les ouvrages déjà réalisés, y compris le nettoyage des salissures occasionnées par sa seule intervention. Ce nettoyage de finition doit être impeccablement exécuté, afin de permettre la prise de possession des lieux.

En tout état de cause l'entreprise du présent poste doit assurer le maintien des locaux en état de propreté entre le premier nettoyage avant OPR et le nettoyage final avant livraison.

Fin du CCTP LOT 03 – PARQUET ET PEINTURE.

Lu et Accepté pour être joint à mon ACTE D'ENGAGEMENT

En date du

L'ENTREPRISE, LU et APPROUVE

Signatures des titulaires des lots de l'ensemble des pièces marchés, confirmant que chaque Entreprise a pris connaissance de l'ensemble des pièces marché.

Lot 01 : Gros Œuvre Etendu	Lot 02 : Plâtrerie, Menuiserie intérieure, Plafond modulaire	Lot 03 : Parquet et peinture
Lot 04 : Electricité	Lot 05 : Chauffage, Ventilation et Climatisation	